



Condé sur Sarthe De mal en pis

Depuis plusieurs mois, les agents du SPIP de Condé sur Sarthe et la CGT Insertion et Probation alertent sur la situation catastrophique de ce service.

Rappelons que ce service, sous-dimensionné prévoit 3 CPIP. Suite à des difficultés organisationnelles avérées, **deux agents ont été placés en arrêt maladie en fin d'année 2017**. La médecine du travail a autorisé leur reprise d'activité mais préconisé qu'ils quittent le milieu fermé tant leur santé avait été fragilisée par les conditions de travail qui leur avaient été imposées.

L'équipe est donc renouvelée sur la même période avec les arrivées successives d'un personnel contractuel depuis plusieurs mois sur le milieu ouvert d'Alençon qui a accepté le poste et un CPIP arrivé récemment à la faveur d'une mutation. Ils ont été rejoints fin janvier par une collègue CPIP de retour d'arrêt pour raisons personnelles.

Ces trois personnels ont depuis tous été arrêtés par leurs médecins du fait de leur souffrance au travail.

Cinq agents sur cinq, en arrêt. Condé sur Sarthe est devenu un bowling à CPIP et la direction du service a réussi un strike !

Malheureusement, on sait qu'au fond du trou, il y en a toujours pour creuser encore.

Ainsi, notre collègue qui a du quitter la détention suite à un **burn-out** (avéré par certificat médical) et qui reprend progressivement ses fonctions en MO après quelques mois de temps partiel thérapeutique a-t-il découvert sur le commun du service, laissé à la vue de tous les agents du MO d'Alençon, un long courrier de son directeur, **écrit à son insu**, et **adressé au comité médical du département de l'Orne, demandant le reclassement pur et simple de cet agent**.

Même plus le temps de se remettre d'un burn-out, il est jugé non viable et donc sacrificable. La déloyauté de la direction envers l'un de ses agents est totale ! La démarche semble en outre relever de l'improvisation : en effet, le décret n°84-1051 du 30 novembre 1984 établit clairement que c'est à l'agent d'initier la demande de reclassement. La demande de reclassement, à l'initiative de l'administration ne peut rester qu'une exception, sauf à vouloir fragiliser encore plus les collègues victimes de burn-out.

Pour finir, le courrier est accompagné de certificats médicaux personnels de notre collègue, eux aussi donc laissés à la curiosité de tous les agents de son service. Les principes assurant le respect de la vie privée sont donc, comme l'obligation de préserver la santé de ses agents, foulés au pied par la direction du SPIP 61.

Y en a-t-il assez pour que les autorités de tutelle commencent à prendre en compte le comportement inacceptable de la direction du SPIP 61 ? Parce qu'on a d'autres exemples...

Ainsi, notre collègue contractuelle : Après avoir travaillé 15 mois en MO en donnant totale satisfaction, et avoir, seule, accepté de venir en renfort de l'équipe de Condé sur Sarthe, elle s'est trouvée, comme tous ses collègues, en situation de souffrance au travail et donc arrêtée quelques jours par son médecin. Depuis, **elle est persona non grata**. Ses demandes de soutien n'obtiennent que des réponses cinglantes sur la forme, sans régler le problème sur le fond. Lorsqu'elle subit les insultes et les menaces d'un détenu excédé par les défaillances du service dont elle n'est pas responsable, elle ne reçoit pas le soutien de sa direction et reste seul face au stress engendré.

Elle est désormais à son tour jugée sacrificable par sa direction : Elle a appris par des collègues que **la direction du SPIP prévoit de ne pas renouveler son contrat**. Rappelons que si elle part, il n'y aura plus que deux agents à Condé puisque la CAP a entraîné un -1 au SPIP d'Alençon avec deux départs pour une seule arrivée.

Ses demandes d'entretien depuis plusieurs semaines n'ont toujours pas obtenu de réponse positive, elle est laissée de côté lorsque des formations sont proposées à ses collègues et, pire, elle apprend cette semaine que **la médecine de prévention, inquiète, avait demandé à la rencontrer à plusieurs reprises ces dernières semaines sans que la direction du SPIP 61 ne donne de suite** à ces sollicitations. La docteure de la médecine de prévention a été obligée de la contacter directement pour la rencontrer. Cet agent est niée par sa direction, purement et simplement.

C'est dans ce contexte catastrophique que sont suivis **120 des détenus les plus difficiles de France**. Et c'est dans ce contexte qu'est prévue l'**ouverture dès septembre 2018 d'un Quartier d'Evaluation de la Radicalisation et d'un Quartier de Prise en charge de la Radicalisation (QER/QPR)**. Sans qu'aucun renfort en personnels du SPIP ne soit acté à ce jour. On fonce dans le mur et on accélère !

La CGT Insertion et Probation alerte officiellement la DAP et la DISP de Rennes sur la situation de délinquance du SPIP de Condé sur Sarthe et appelle au report du projet d'ouverture du QER/QPR. Nous demandons également que le CHSCT-D de l'Orne se saisisse de cette situation au plus vite.

Il est plus que temps qu'une intervention extérieure vienne remettre de l'ordre dans l'organisation du SPIP 61 qui n'en finit plus de partir à la dérive et de broyer ses agents. Et on ne vous a pas tout dit !

CGT SPIP Basse Normandie
le 11 juin 2018